L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 MAI 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 12 MAI 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Robinson & Underwood, sur les lieux No 163 rue du Canal—Construction de la vente du restaurant et de la confiserie de Kuntz.

L'obéissance aux lois.

"Si un gouvernement pouvait être sûre de négligence, même pour un instant, sa fonction qui est d'imposer l'obéissance aux lois ; si une démocratie, par exemple, permettait à une portion quelconque de la multitude qui la constitue de défier telle ou telle loi qui se trouverait lui déplaire, ce gouvernement, cette démocratie se rendrait coupable d'un crime qu'aurait peine à racheter n'importe quelle autre vertu ; d'un crime que des siècles et des siècles ne l'obligeraient peut-être pas à réparer."

Ces fortes paroles d'un penseur anglais —M. Sumner Maine paroles dont notre traduction rend imparfaitement l'énergie et la concision—sont—dit le *Temps*—dignes d'être méditées, en ce moment, par tout le monde, mais surtout, par les gens qui prennent à la légère les événements auxquels nous assistons, et par ceux qu'une sentimentalité honorable en son principe, quoique désastreuse en ses effets, porte à chercher des excuses aux pires forfaits.

Les premiers—ceux qui se disent qu'on a vu de tout temps des violences, des attentats, et des coups de foudre, et qu'il est, par conséquent, inutile de tant s'émouvoir—se croient très philosophes, et le sont, en réalité, fort peu. Une philosophie consiste ici à se rendre compte des conditions d'existence de la société à laquelle on appartient, et à discerner, pour tâcher ensuite de les éliminer, les ferments de dissolution et de mort. Les seconds s'imaginent qu'il est humain de traiter, avec commisération, des scélérats fanatiques, et ne s'aperçoivent pas que leur "humanité," si elle devait prévaloir, exposerait la démocratie, génération après génération, à des maux incomparablement pires que ceux qu'une sévérité nécessaire infligerait, en ce moment, à quelques individus. Les gens dont nous parlons, ont peur de la responsabilité qu'ils auraient à porter s'ils se montraient impitoyables dans la défense de la loi ; et ils vont au devant d'une responsabilité sanglitérement plus lourde, lorsqu'ils inclinent à traiter, avec indulgence, des hommes qui mettent en question l'existence de la loi.

Sans doute, le devoir envers la société dans laquelle on vit, a, comme toutes les autres formes du devoir, ses rigueurs. On peut même dire qu'en Démocratie, surtout, il en coûte d'accomplir quelques unes de ses commandements. Mais qui donc a jamais prétendu que la Démocratie fût un régime facile, un "mol oreiller" pour la tête des citoyens ? Tous les auteurs qui en ont écrit, ont assuré, au contraire, que c'est un régime difficile à pratiquer. Leur opinion se vérifie, à chaque moment, dans notre pays. L'aventure boulangiste a été une pierre de touche pour la capacité politique de la Démocratie française. L'épreuve a fini par bien tourner. L'aventure anarchiste à laquelle nous assistons, est une autre pierre de touche pour la force morale de la Démocratie française. On ne peut pas douter que cette nouvelle épreuve ne tourne encore à son avantage. Mais il y faut un effort énergique et soutenu de la part de tous les citoyens ; il faut que chacun, dans sa sphère—homme public ou simple particulier, écrivain ou ouvrier arrive à se pénétrer de ce principe, que la loi est la loi, et qu'il faut, avant tout, en assurer le respect.

Tout ? même la loi discutable et discutée, chaque jour, dans les livres, dans les journaux, à la tribune parlementaire ou populaire ? Même la loi à laquelle, de l'aveu de tant d'illustres réformateurs, de tant de moralistes convaincus, il y aurait beaucoup à reprendre ?—Oui, tout, même ces lois-là, tant qu'elles sont la loi. Qu'on les discute, rien de plus légit me : qu'on les réforme, s'il se peut, rien de mieux. Mais aussi, long temps qu'elles n'auront pas été réformées, elles exigent l'obéissance de tous, parce qu'elles sont des lois. Le doute spéculatif que peut entraîner, dans certaines esprits, la controverse soulevée autour des lois fondamentales, ne doit pas profiter, si peu que ce soit, à qui les viole. Abrogeonslas, ou exigeons-en le respect. Il n'y a pas de civilisation compatible avec une sorte d'état intermédiaire où la conscience publique, plus ou moins troublée et hésitante sur la valeur de la législation, sans être convaincue de la nécessité de la réformer, tolérerait qu'elle tombât en mépris.

Les régimes monarchiques, où la loi s'incarne dans un souverain personnel, absolu en tout au moins au-dessus des lois, comportent, dans l'application de la loi, des pratiques qui sont exclues par l'essence et par le nom même du gouvernement républicain. On comprend qu'un monarque "interrompe" la loi, qu'il la laisse dormir, qu'il se dispense de l'appliquer, ou qu'il dispense tels sujets de la subir, mais la République mentirait à son principe, si elle restaurait, sous une forme quelconque, le "bon plaisir" monarchique. Elle ne peut pas le faire, et ne le doit pas.

La théorie qui précède paraîtra dure, peut-être. Elle exprime, au vrai, l'obligation essentielle de toute Démocratie, et même de toute société politique. Elle fait partie de cet ensemble d'idées qui, partout où il existe un esprit public, sont, incessamment, présentes à la pensée de tous les citoyens, et elle ne surprend, qu'en ne soulève la protestation, que là où manque, précisément, l'esprit public, où chacun s'abandonne, sans contrepoids, à son sentiment personnel, ou à ces jugements rapides et superficiels, qui ont, à peine, plus de consistance que l'émotion qui les suggère.

Nous lisons, dans un grand journal de Paris :

"Sans nul doute, la justice légale, la justice de talion, n'est pas toute la justice sociale. A côté de la loi qui punit le crime au moyen de la force, il y a, il doit y avoir, la solidarité sociale, qui travaille à prévenir le crime et à rendre, par conséquent, sa répression superflue. Mais n'opposez pas l'une à l'autre ces deux choses ; ne combattez pas la justice au nom de la solidarité ou de la solidarité au nom de la justice, sous peine de les détruire l'une et l'autre. Si la justice, qui ne fructifie pas en fraternité sociale, n'est pas la justice, la solidarité qui n'a pas ses racines dans la pratique rigoureuse de la justice, n'est pas la solidarité. Qui viole l'une viole l'autre du même coup. Ravachol faisant sauter une maison pleine d'innocentes victimes, ne blesse-t-il pas la solidarité sociale encore plus que le droit social ? La loi, dans son essence première—il ne faut pas l'oublier—c'est la liberté des faibles et des petits contre les violents, et, à ce seul titre, elle devrait être sacrée à tous.

"Cela est si vrai, le maintien en vigueur des lois est d'une nécessité si pressante, que quand leur règne cesse, périt aussi la liberté. Le jour où la masse des citoyens perdrait le sentiment de la sécurité, elle demanderait un maître, à tout prix. De l'anarchie à César, il n'y a qu'un pas, et un pas d'autant plus glissant, qu'un peuple qui n'a plus de confiance dans la protection des lois, le franchit, d'un élan instinctif, avant toute réflexion. Le meilleur service que le ministère actuel puisse donc rendre à la liberté et à la République, c'est de démontrer, précisément, par son énergie, que la République est un gouvernement véritable et reste capable d'en remplir tous les devoirs, et d'en assurer tous les bienfaits."

Breuvage à la mode.—Le CHOCOLAT MÉNIER est le breuvage à la mode. En avez-vous jamais fait l'essai ? Envoyez carte postale pour échantillons et renseignements. "MÉNIER, New-York."

Le plus violent mal de tête est infailliblement apaisé par le Preston's HEDACHE ; c'est l'effet garanti du remède. Il ne guérit pas tout ; il n'est bon que pour les maux de tête. Il vaut son poids d'or. Faites-en l'essai.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 7 mai :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

Les pluies de la semaine passée ont encore augmenté, samedi dernier. Il y a eu ce jour-là, un pouce et demi d'eau, ce qui fait 10 pouces d'eau, en 10 jours ; c'est énorme. Depuis, il y a eu un temps sec et chaud. Les travaux des champs ont pu recommencer, après plus de deux semaines d'interruption. A la grande satisfaction des planteurs, le sol s'est trouvé en beaucoup meilleur état qu'ils ne pouvaient s'y attendre. La canne et le maïs font des progrès plus que satisfaisants, et tout nous promet une abondante moisson.

C'est le fleuve seul qui donne de l'anxiété à notre région sucrière. L'étiage, à Donaldsonville, marquait, le 3 mai, 27, 25, c'est-à-dire 7 pouces environ au dessous du plus haut point atteint, l'an dernier. Heureusement, nos levées sont en excellent état, et l'on n'appréhension que sur un point faible, au dessous de Donaldsonville, près des habitations Pertavin et Persévérance, propriété de MM. B. Leman et Fortier. L'élection générale de l'association des planteurs de la paroisse a eu lieu, mardi 3 courant, ainsi que le dîner qui l'accompagne, à l'Hôtel Leo. Voici les noms des officiers nouveaux : président général, Wm Porcher Miles ; premier vice-président, M. R. F. Hanson ; second vice-président, M. H. McCall ; secrétaire et trésorier, M. B. Lemann.

Nous ne dirons qu'une seule chose du dîner ; c'est qu'il a réconcilié les hommes que la politique avait divisés, et que l'harmonie la plus parfaite règne, maintenant, dans la paroisse.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Nous avons trop d'eau, vraiment, cette semaine ; elle est quelquefois tombée par torrents ; mais, depuis dimanche, le temps est beau et nous avons un vrai soleil d'été.

La canne croît admirablement et les souches se sont beaucoup améliorées. Un certain nombre de planteurs ont jeté sur leurs terres de la graine de coton, cette semaine.

Dans la division de la propriété Gay, M. Andrew H. Gay a fait l'acquisition de Shady Grove qui a appartenu à Isaac Erwin et est contigue à Augusta, ainsi qu'une partie de Old Live Oaks qui tient, d'un autre côté, à Augusta.

Ces nouvelles acquisitions, jointes à Augusta, forment une des plus belles propriétés de la paroisse. M. Gay a aussi l'intention de se procurer un moulin plus puissant que celui qu'il possède.

—Mlle Frances P. Bispham a pris possession de l'habitation Keep, et Mme Philipp A. Crow a fait l'acquisition de l'ancienne habitation Gay et Daigre ; elle lui a donné le joli nom d'Hidalgo. Ces habitations se trouvent sur le bas Grosse Tête. Depuis plusieurs années, elles sont restées sans culture. L'an dernier, on y avait fait du riz. Espérons qu'elles retrouveront leur ancienne splendeur d'avant la guerre.

—Il règne une grande activité sur plusieurs grandes habitations. Sur Catherine, M. Thos. Supple a jeté bas une partie de sa sucrerie, pour y jeter les fondations du moulin de Cora. M. Supple a une récolte superbe.

Ses voisins, MM. L. M. Soniat, Trahan et Daigle, ne restent pas en arrière. Le premier s'apprête à accroître la puissance de son moulin. C'est lui ou deux dont les produits ont dépassé le chiffre qu'ils avaient annoncé, dans leur licence de l'été dernier.

MM. Trahana et Daigle ont commencé à transformer complètement leur sucrerie, afin d'y placer un vacuum pan.

—On demandait à un directeur d'habitation : combien mettez vous d'engrais sur votre maïs—aucun, répondit il et il expliqua comme quoi, il n'en avait pas assez, même pour ses cannes ; il était, par conséquent, obligé de s'en passer pour le maïs. Un autre nous disait qu'il mettait de 225 à 250 livres de graine de coton, quand le maïs était encore nouveau, et le reste, après, quand le champ pouvait être sarclé ; c'est ce qui donne des résultes qui rapportent.

—LETTRE DE LA PAROISSE ASSOMPTION :

Les grandes pluies de la semaine dernière ont arrêté les travaux des champs ; on s'est borné à nettoyer les fossés et les canaux. Maintenant, on profite du beau temps et chacun travaille avec énergie.

Quelques planteurs énergiques sèment des pois ; mais la majorité est en train de jeter de l'engrais sur le maïs, à travailler le plant et à semer du maïs, parmi les souches.

Les produits de la terre grandissent à vue d'œil. La différence s'aperçoit de jour en jour. Il y a du maïs jaune ; cela s'aperçoit invariablement où le drainage fait défaut, ou bien où il est défectueux.

—Le Lafourche est au-dessus de la ligne de danger, à quelques pouces de la hauteur où il se trouvait, quand a eu lieu la crevasse de l'an dernier. Nous sommes, décidément, forcés de relever et de fortifier nos levées, précisément parce qu'elles n'ont a fortifié et relevé celles que longeat le Mississippi. Autrement c'est elles nous que se déclareront les crevasses.

Les chemins se ressentent de la hauteur des eaux ; en certains endroits, ils sont impraticables ; sans doute, on a beaucoup fait pour les chemins et pour les levées, depuis plusieurs années ; mais il reste encore beaucoup à faire.

—M. Malhiot, d'Oakley, construit un chemin à travers le marais.

C'est une grande amélioration, et Oakley y va acquérir une nouvelle valeur. On parle beaucoup de drainer le marais et d'en enlever les arbres et les buissons. Les habitations qui sont situées par-derrière y gagneraient beaucoup.

—Les inondations de la semaine dernière ont forcé un de nos planteurs de riz à faire un nouvel ensemencement. Il attendu qu'il lui avait été impossible d'obtenir de l'eau, à temps.

En général, le riz promet beaucoup et rien ne fait croire qu'il souffrira du manque d'eau.

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE :

Depuis le dernier rapport, le temps a été favorable à la pousse du plant ; aussi, tout offre-t-il un admirable coup-d'œil. Le plant de cannes est superbe, mais les souches laissent à désirer. En quelques endroits, elles sont inférieures à celles d'une année ordinaire.

Il y a du maïs très bien levé, mais il n'en est pas de même partout ; nous avons aperçu des champs clairsemés.

Il y a une stagnation générale des affaires, dans notre paroisse, par suite de la hauteur des eaux dans le bayou. Quoiqu'il passe un grand volume d'eau par la crevasse LeBlanc, au-dessous de Lockport, cependant, le bayou monte, lentement, mais toujours. A Thibodaux, il n'y a que six à huit pouces de moins, depuis que s'est déclarée la crevasse LeBlanc. La pression que les eaux exercent sur les levées est d'une force telle, qu'elles ne pourront pas y résister. Tout le monde s'attend à une autre brèche. Déjà deux commencements de crevasse ont eu lieu, dans cette partie de la paroisse ; une, en face de Leighton ; l'autre, un peu au-dessous d'Acadia. Grâce à la vigilance de la population des environs et à ses actifs efforts, habilement dirigés, deux malheurs ont été évités.

Quoique l'on ait construit beaucoup de levées, et des levées solides, il reste, pourtant, des points faibles, dans le système, et il ne faut qu'un point qui n'offre pas toute la sécurité possible, pour produire une crevasse désastreuse. Ajoutez à cela les trous pratiqués par les rats musqués, que l'on trouve en grand nombre dans nos eaux.

A Lockport, par exemple, on a détruit un grand nombre de ces animaux. Qui peut dire combien il s'en cache sous nos levées ? Un planteur peut s'imaginer que sa levée est en bon état et défier les eaux de les entamer, quand, tout à-coup, des rats musqués se font un trou qui détermine une catastrophe, là où il se croyait en complète sécurité.

Une proposition a été faite pour favoriser la destruction de ces pestes ; on a offert tant par tête à qui tentera l'entreprise. Nous ne pouvons qu'approuver cette idée.

Les enfans en dentition.—Le sirop Dalabarre pour la dentition soulage immédiatement les enfans qui souffrent. Quelques gouttes frottées sur les gencives calmeront la douleur et diminueront l'enflure de même qu'elles faciliteront le percement des dents sans souffrance. Mères, soignez vos bébés ; ne les laissez pas souffrir. 200 doses pour 60 sous.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsaparille d'Ayer.

NOS BONS JURÉS.

DURAND.—Je ne saurais trop le répéter, mon cher Dupont, ce qui double l'audace des anarchistes, c'est la faiblesse de nos concitoyens.

DUPONT.—Dites, leur lâcheté.

DURAND.—Je veux bien ; si chaque fois qu'un de ces enragés est pincé, la société le supprimait illico, pensez-vous que les autres s'amuseraient à reprendre la suite de ses opérations ?

DUPONT.—Des qu'ils sont arrêtés, la police fait des façons avec ces messieurs ; la magistrature les interroge aimablement, s'informe du temps au nom de la forme ! Le jour en donnerai de la fo-orme.

DURANT.—Vous avez raison, la magistrature est trop douce, trop faible ; c'est tout au plus si elle condamne à quelques années de prison quand le jury s'répond "oui" à une question. Ah ! si j'en étais du jury, je considérais comme un devoir sacré d'exiger le maximum.

DUPONT.—Moi, je ne les accorde jamais, les circonstances atténuantes, je crois. Il est temps que les ennemis de la société apprennent que nous saurons bravement nous défendre. Et pour cela, dent pour dent ; tu fais sauter ma maison, je fais sauter ta tête.

DURAND.—Bravo ! Il suffirait de douze citoyens comme nous pour supprimer l'anarchie et réhabiliter le jury devant l'Europe. Malheureusement, la plupart de nos compatriotes ne sentent pas qu'il y a de beau dans la fonction de juré.

DUPONT.—C'est la faute à notre organisation judiciaire. Le jury n'a pas assez d'autorité, de prestige ; on le montre à peine, au Palais même où le blague, on l'écarte des procès civils et correctionnels. Et quels procès de choix sur cette liste, où les plus grands noms de Rome devraient figurer ! Croirez-vous que je n'en ai été qu'une seule fois, du jury, et encore pendant une session assommante ?

DURAND.—Eh bien ! moi qui vous parle, je n'ai pas été un jour juré, et mon bottier l'a été deux fois. Pauvre France ! Est ce qu'à chaque session les noms des jurés ne devraient pas paraître à l'*Official* ?

DUPONT.—Dans tous les journaux. Et je les voudrais siégeant en uniforme.

DURAND.—C'est vrai ! Il est humiliant de songer que les magistrats ont un costume, tandis que les jurés n'en ont pas. Ou dirait qu'on a honte d'eux, qu'on veut les cacher.

DUPONT.—L'avocat, le greffier portent la toge ; le président et les conseillers se couvrent de pourpre, et ces pauvres jurés sont en rédingote ! Supposez-les avec des bradeboucqs, des écharpes ; ils entreraient très nobles, sur une sonnerie de trompette. Alors.....

LA BONNE.—Messieurs, on vient d'apporter ces papiers et sort.

(Elle leur passe deux papiers et sort.

DURAND.—Impudent ! On m'annonce que je suis du jury dans l'affaire Ravachol !

DUPONT.—Moi aussi. Bigre !

(Un silence.)

DURAND.—Est-ce vrai que la liste des jurés avec leurs noms et adresses est communiquée à l'accusé ? *(L'autre fait un signe affirmatif).* Ça, c'est bête !

DUPONT.—Ridicule ! Je me suis laissé raconter qu'autrefois, à Venise, le Conseil des Dix siégeait masqué ; ça valait mieux ; il ne faut pas montrer le juge au coupable ; c'est de mauvais goût.

DURAND.—Qu'est-ce que ça peut faire à Ravachol, de savoir qui le condamne : du moment qu'il est condamné..... et il le sera certainement.

DUPONT.—Parbleu ! C'est un redoutable coquin, indigne de pitié ; pensez qu'il aurait pu faire sauter ma maison ou la vôtre !.....

DURAND.—Fav d'exagération. Il n'aurait certainement rien tenté contre nous, puisque nous ne logeons pas de magistrats (qu'il en vienne un ma loger mon appartement du second !) ; or, cet homme n'en voulait qu'aux magistrats.

DUPONT.—Ces gens-là trouvent moyen de mécontenter tous ceux qui ont affaire à eux ; tous les condamnés s'en plaignent.

DURAND.—Ils sont si sévères. Ils ne laissent pas à l'accusé le temps de démontrer son innocence ; et insolente parderssus le marché ; est ce que vous aimez la magistrature, vous ?

DUPONT.—Peuh ! pas beaucoup ; entre nous, elle n'a pas volé ce qui lui arrive. Ce Ravachol a certainement été..... brute ; mais, au fond, il obéissait à un sentiment que chaque Parisien comprend : il voulait ennuyer la magistrature et le gouvernement.

DURAND.—Et puis, il vengeait des amis condamnés ! Il paraît que chez les anarchistes, c'est une règle de venger les camarades. Dans une certaine mesure, je les excuse.... tant qu'ils ne s'adressent pas aux jurés bien entendu.

DUPONT.—Hum ! Le bruit court que, cette fois, ils ne reculeront pas devant ce forfait. Ce serait lâche.

DURAND.—Infâme ! Dynamiter des magistrats, passe encore ; mais des jurés ! Savez vous si l'accusé aura des amis à l'audience ?

DUPONT.—Certainement ; ceux-ci trouveront le moyen de se glisser au fond de la salle ; c'est public. L'avocat leur communiquera la liste ; ils nous reconnaîtront, allez !

DURAND.—C'est stupide d'exposer les jurés aux regards de la foule ; je suis si modeste que, quand je me sens regardé, je suis malade. Après tout, ce n'est pas mon rôle de rendre la justice ; il y a des gens payés dont c'est le métier. Pourquoi nous dérouger pour nous demander de condamner un monsieur qui ne nous a rien fait ?

DUPONT.—J'ai justement beaucoup d'occupations ce mois ci ; et puis, je suis déjà tombé une fois du jury, je ne puis pas passer ma vie à en être. Je vais écrire que je suis malade.

DURAND.—Voilà dix ans que ma femme me demande de lui payer un voyage en Italie, j'ai envie de lui accorder cette joie. Je partirai demain.

DUPONT.—Et notre devoir ?

DURAND.—Quel devoir ?

DUPONT.—Siéger dans l'affaire Ravachol.

DURAND.—Notre devoir. Ça regarde les autres.

DUPONT.—Au fait, nous ne pouvons pas exposer aux vengeances de l'anarchie deux patentés ; d'abord ma femme ne me le permettrait pas ; je me dois à ma famille, à mon commerce ; le gouvernement a le droit de me demander des impôts, il n'a pas le droit de me demander de la bravoure. La veille du procès, je me fourre dans mon lit ; ma tranquillité avant tout.

DURAND.—Je serai en Italie après-demain ; la justice, la punition des coupables, la défense de la société.....

ENSEMBLE.—Ça regarde les autres !

FABRICE CARRÉ.

Oh ! ma tête !

Le Preston's HED-ACHE guérira tout mal de tête et ne guérira aucun autre mal ; c'est ce qu'il accomplira. On le garantit ; tous les pharmaciens en vendent.

Les vignobles gelés, en France. —Les docteurs tant-pis.—Les dommages réels.

Nous ne songeons pas—écrit M. G. DE CHERVILLE—à nier les dommages considérables et, malheureusement trop généraux, que la remarquée des gelées a fait subir à nos cultures. Ce serait parfaitement inutile, puisque, pour les toucher du doigt, il suffit au Parisien de franchir la mur d'enceinte de sa ville. Nous sommes cruellement atteints dans nos vignes, dans nos arbres fruitiers, dans nos productions de primeur. Le mal s'étant étendu non seulement au centre de la France, mais dans plusieurs régions du Midi, il est incontestable que les pertes se chiffreront par millions. Il n'en est pas moins usage de se mettre en garde contre les tendances à l'exagération qui, en pareil cas, se font si facilement jour. C'est, surtout, en ce qui concerne les malheurs de ce genre, qu'il n'existe jamais de "petite loupe" au village. Le jour où le thermomètre descendit ici à 4 degrés au dessous de 0, un brave, cultivateur m'annonça, avec quelque émotion, que toutes les avoines étaient gelées. Vérification opérée sur la station, tout ne fut mais à une légère cristallisation des tiges herbeuses, auxquelles un rayon de soleil eut bientôt restitué leur souplesse et leur teinte nettement verdoyante. Les autres céréales ne pourront pas avoir plus souffert que l'avoine.

C'est bien assez pour nos populations d'être atteintes dans leurs primeurs et dans leurs fruits, qui, tant en raison du voisinage des Halles que des expéditions en Angleterre, constituaient la source principale de leur aisance. Il faut lire le livre si curieux de Ch. Baltet sur la production fruitière en France, pour avoir une idée exacte du bien-être qu'elle pouvait donner partout où elle était pratiquée avec intelligence. Il est tel village des bords de la basse Seine qui tire, annuellement, de quatre à cinq cent mille francs d'abricotiers plantés dans une colline caillouteuse ; celui de Saint-Bris, en Bourgogne, s'en fait le double avec ses merisiers greffés de cerises anglaises.

Il n'est pas une commune de l'Ile-de-France où la vente de fraises, de prunes, de poires, etc., ne représente un revenu important. De son côté, le Midi n'est plus en arrière, comme jadis ; il a dédoublé ses vergers, et les voies ferrées permettent, chaque jour, des montagnes de ce genre de produits. Il serait encore absolument excessif de prétendre que, de ce côté, tout est perdu. Non seulement il a dû se rencontrer des exceptions parfaitement abritées, où la floraison n'aura point souffert, mais, même chez nous, les plus maltraités probablement—il faut si peu de chose, une feuille, un nœud du rameau, pour protéger un ovaire—que le rendement fruitier ne sera que fortement amoindri. C'est bien assez pour ne pas vouloir gêner d'être frappés, en partie, dans leur revenu commercial.

Les déceptions auxquelles doivent s'attendre ceux qui ont embrassé la culture laborieuse de quelques leurs semblables sont si nombreuses, qu'il n'y a que ceux ci se montreraient justes en témoignant un peu plus de compassion aux misères des premiers. Que l'exportation ne peut suite manufacturée vienne à se ralentir, l'industrie trouve immédiatement de chaleureux avocats. Quand les pertes de la culture prennent, comme en 1891, les proportions d'un désastre, c'est tout juste si la presse se décide à les enregistrer. Et ce qu'il n'existe pas non plus d'Eldorado pour les fêtes de l'une et de l'autre. Ce-ce que, en bien le leur nombre, les petites bourses rurales nè représentent pas la plus solide clientèle de nos fabriques ?

Si votre sang est vicié, purifiez le sans délai en vous servant de la Salsaparille d'Ayer. Rendu de sûr et efficace.

TÉLÉPHONE..... 479.

F. LAUDUMIEY,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 176 RUE DU BAYOU,
Près Hampeate.
Voitures pour mariages, soirées, etc.
21 fév—1an

FLICK.—Décédé hier matin à 11 mai, à 9 heures du matin JACOB FLICK à l'âge de 20 ans et 11 mois, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Flick, Hinze et Lais et les membres de Benevolent Association Young Sons of Louisiana, ainsi que les membres de Edith Benevolent Association et Eureka Benevolent Association of Hercules Lodge No 66 Knight of Pythias, sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd hui, jeudi, 12 mai, à 5 heures P. M., de sa dernière résidence, No 65, rue Marais, entre Bienville et Conti.

Les journaux de Baltimore sont priés de reproduire cet avis.

FAGET.—Décédé le r. JEAN MARIE FAGET, résident de cette ville depuis 50 ans, âgé de 72 ans, natif de Milan, France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu jeudi, 12 mai 1892, à 3 heures P. M. des salons de F. Johnson et Fils, 174 rue Magazine, coin Julie.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'église Saint Joseph, rue Commune, le vendredi 13 mai, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu LEON LAMOTHE. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

8mai—8 12—Dim Jeu

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose ; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 jui—

$500 de Récompense !
Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr Wat pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Mêfiez vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez R. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle Orléans, Lac. 1er oct—1an Ved

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrée pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos 200 spécialité.
20 mars—

LE NOUVEAU
LOUISIANA JOCKEY CLUB.
MEETING D'HIVER,
Commençant samedi, 2 janvier,
Et continuera ensuite tous les mardis, jeudis et samedis.
Les courses commenceront à 2 heures précises
En cas de renvoi au lendemain, les paris seront bien sûr le Crescent Hall à 12.30 heures.
31 déc—31—1 2 jan—mar jeu sam

AVEZ-VOUS VU CES SUITS FOR $12 TWELVE DOLLARS
Quelques-uns de ceux-ci vendus pour $22,
AUCUN au-dessous de $17.
Si vous voulez des vêtements
Ce sera de l'argent
Sauvé pour acheter l'un de ceux-ci.
Leon Godchaux,
81 A 85 RUE DU CANAL.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville. A doux liste de la rue du Canal. Sans District
1er nov0—1 an—mar ven dim

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de		$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles		3,161,923 47
Surplus pour les détenteurs de polices		1,643,761 34
Actif brut		5,805,684 81

La compagnie fait des affaires rigoureusement en New-York et émet des Polices sur le fonds de sûreté détenteurs de polices sont en plus de l'actif ci-dessus hypothéquant leur immeuble de chaleureux avocats. Quand les pertes de la culture prennent, comme en 1891, les proportions d'un désastre, c'est tout juste si la presse se décide à les enregistrer. Et ce qu'il n'existe pas non plus d'Eldorado pour les fêtes de l'une et de l'autre. Ce-ce que, en bien le leur nombre, les petites bourses rurales nè représentent pas la plus solide clientèle de nos fabriques ?

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.
—NOS—
VÊTEMENTS
—DE—
PRINTEMPS
SONT PRÊTS MAINTENANT.
Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs ; $3.00 pour garçons.

LEON GODCHAUX 81-85 CANAL ST. NEW ORLEANS LA
1er déc 91—1 an—dim mar ven

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de		$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles		3,161,923 47
Surplus pour les détenteurs de polices		1,643,761 34
Actif brut		5,805,684 81

La compagnie fait des affaires rigoureusement en New-York et émet des Polices sur le fonds de sûreté détenteurs de polices sont en plus de l'actif ci-dessus hypothéquant leur immeuble de chaleureux avocats. Quand les pertes de la culture prennent, comme en 1891, les proportions d'un désastre, c'est tout juste si la presse se décide à les enregistrer. Et ce qu'il n'existe pas non plus d'Eldorado pour les fêtes de l'une et de l'autre. Ce-ce que, en bien le leur nombre, les petites bourses rurales nè représentent pas la plus solide clientèle de nos fabriques ?

JAMES PRÉVOST, Agent,
135 rue Gravier,
27 fév 1 an—dim
Nouvelle-Orléans, Lac.

TAPIS ! TAPIS ! TAPIS !
NATTES ! NATTES ! NATTES !
Stores ! Stores ! Stores !
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et à ceux qui nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés qui, en beauté et en variété, n'a jamais vu nous approcher auparavant. Assortiment sur une échelle aussi vaste que nous ne pouvons pas le faire en proportion que nous le faisons pour les Tapis de belles largeur, pour les PEINTS, mais que nos nous chargeons aussi de les faire. Et c'est pour cela que nous avons fait cinsons de notre travail
LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 15oct1891—1an—DMaJ

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.
Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.
Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.
1er aout 91—1an

VENEZ VOIR
A quel bon marché nous vendons les beaux pianos sauvés de l'incendie !
PHILIP WERLEIN,
156 rue du Canal, entre Bienvenue et Carondelet.
21 fév—3m—dim mar i-s

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. E. Lyman, Prés. G. W. Santell, Vice-Prés. Chas. E. Bice, Sec.
1an 92—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
Gustav H. Westfeldt, L. U. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov.—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

CHARTE.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.
QU'IL soit un que le seizième jour du mois d'avril de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et le cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
Pardevant moi, François d'Assise Charbonnet, notaire, dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et qui soussignés
Personnellement sont venus et ont comparu MM. Louis